

CITOYENS A PART ENTIERE

Depuis 2003, les Français établis hors de l'Union Européenne n'ont plus la possibilité d'exercer leur citoyenneté européenne par leur droit de vote lors des élections au Parlement européen. Ainsi plus de 330 000 Français inscrits sur les listes électorales consulaires hors UE sont privés de leur droit le plus fondamental , VOTER !

| Une proposition de Loi adoptée à l'unanimité en Commission des Lois à l'Assemblée Nationale au début du mois de janvier a proposé de remédier à cette anomalie. Elle ne nécessitait aucune modification des listes électorales et était immédiatement applicable. Les Français résidant hors de l'Union Européenne, inscrits sur une liste électorale à l'étranger, non inscrits en France soit environ 330 000 personnes, auraient été rattachés à la Région Ile de France et auraient pu voter dans des bureaux de votes à l'étranger.

Le gouvernement de Nicolas Sarkozy a cependant décidé d'ignorer ce projet en refusant d'inscrire cette question à l'ordre du jour du parlement.

Ce texte aurait été confirmé sans difficulté en assemblée plénière autant à l'Assemblée qu'au Sénat.

C'est donc bien une volonté politique de priver les citoyens de leur droit d'expression dont il s'agit. Un scrutin proportionnel, tel que les européennes, étant toujours dangereux pour le pouvoir en place.

Le bureau fédéral de la Fédération de Français à l'Etranger (FFE) du Parti Socialiste dénonce fermement ce déni démocratique et demande aux représentants de la France et aux élus dont la volonté devrait être souveraine et qui se sont massivement prononcés en ce sens, de faire pression sur le gouvernement afin de permettre aux Français établis hors de l'Union Européenne de recouvrer leur citoyenneté à part entière.